



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux au profit ENEDIS – Place Ambroise Croizat – SBTP EXINCOURT-
ARR 2024-09-19-131-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise SBTP implantée à EXINCOURT -25400-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de terrassement pour modification branchement gaz entre la salle des sports et la place
Ambroise Croizat.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de terrassement pour modification branchement gaz vont avoir lieu à
SELONCOURT entre la Place Ambroise Croizat et la salle des sports. Ces travaux se dérouleront du
jeudi 26 septembre 2024 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La circulation des piétons et des véhicules sera interdite sauf services.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise de travaux Publics SBTP chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des
panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme
au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19 septembre 2024
PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la Voirie et à la Circulation

